

**Grille d'évaluation des dossiers de candidature au concours de
recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles
Session 2016-2017**

**Promotion au Grade Maître-assistant
Parcours : ENSEIGNEMENT**

Rubriques	Nb points
1. Activités d'enseignement et d'encadrement	40
Enseignement :	25
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement en présentiel à l'établissement (cours, TP, TD) <ul style="list-style-type: none"> - 1 pt/20h TP ou TD - 0,5 pt/20h cours - 0,5 pt/support TP/TD/ cours • Rénovation pédagogique : cours en ligne, méthodes pédagogiques actives etc.... <ul style="list-style-type: none"> - 0,5 point/activité • Implication dans la vie de l'établissement : comité pédagogique, comité d'auto-évaluation, comité qualité, stages des étudiants, écoles terrain etc. <ul style="list-style-type: none"> - 0,5 pt/ activité 	<p>13</p> <p>5</p> <p>7</p>
Encadrement :	15
<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement PFE : 1 pt/PFE • Encadrement PPFE: 0,5 pt/PPFE 	
2. Activités de recherche et Production scientifique dans la spécialité demandée	40
<ul style="list-style-type: none"> • Production scientifique <ul style="list-style-type: none"> - Articles impactés avec IP de l'année de publication Thomson & Reuters (à noter par valeur de l'impact) et tenir compte de la position du candidat dans la liste des auteurs (1^{ère} position : x 1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x 0.25) ➤ 5 points/article <i>NB. Une courte communication publiée dans une revue impactée vaut la moitié de la valeur de celle attribuée pour un article entier.</i> - Articles indexés 4 bases de données : Thomson & Reuters/Scopus/ Google Scholar/CABI (1^{ère} position : x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25) ➤ 2,5 points/article <i>NB. Une courte communication publiée dans une revue indexée vaut la moitié de la valeur de celle attribuée pour un article entier.</i> - Articles à comité de lecture (non impacté et non indexé) (1^{ère} position: x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25) ➤ 1,25 pt/article <i>NB. Une courte communication publiée dans une revue à comité de lecture vaut la moitié de la valeur</i> 	25

**Grille d'évaluation des dossiers de candidature au concours de
recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles
Session 2016-2017**

<p><i>de celle attribuée pour un article entier.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrage (hors thèse, mastère et PFE) (1^{ère} position: x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25) ➤ 4 pts/ouvrage - Chapitres d'ouvrages (1^{ère} position: x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25) ➤ 1 point/chapitre - Communications orales dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture (seulement 1^{er} auteur) ; la valeur du texte entier est 2 fois celle d'un résumé ➤ 1 point/communication - Communications affichées dans des manifestations scientifiques avec comité de lecture (seulement 1^{er} auteur) ; la valeur du texte entier est 2 fois celle d'un résumé ➤ 0,5 point/affiche • Mobilisation des fonds de recherche - Projets et conventions de recherche-développement (nationaux, internationaux ; coordination, membre etc.) - Coordinateur de projet international : 2 points - Coordinateur de projet national : 1 point - Membre de projet international : 1 point - Membre de projet national : 0,5 point • Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat - Travaux de recherche par rapport à la <u>spécialité ouverte</u> - Cohérence des activités de la recherche sur la base d'un <u>rapport préparé par le candidat</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Profil : 5 points ○ Spécialité : 5 points 	<p>05</p> <p>10</p>
3. Contribution de la recherche au développement	7
<ul style="list-style-type: none"> - Brevet valorisé /Brevet non valorisé - Obtention végétale valorisée/ Obtention non valorisée - Brochure de paquet technique - Document technique publié - Outils d'Aide à la décision (Modèle, prototype, logiciel, etc.) - Animation de Journées d'information - Expertise technique - Animation de formation technique <p>➤ 0.5 point/activité</p>	
4. Rayonnement scientifique	8
<ul style="list-style-type: none"> - Appartenance à une structure de recherche (laboratoire et unité) - Prix et distinction - Participation à des comités scientifiques 	

Grille d'évaluation des dossiers de candidature au concours de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles Session 2016-2017

<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des commissions et jurys - Organisation des événements scientifiques nationaux et internationaux - Autres (Évaluateur d'articles, séjour scientifique, invitation pour donner des conférences dans un centre de recherche ou une université étrangère ou nationale, Membre d'une association scientifique etc...) <p style="text-align: center;">1 point/activité</p>	
5. Présentation du dossier	5
TOTAL	100

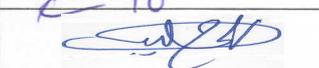
1. **Eliminatoire** dans le cas où le **score total** est inférieur à **60/100** (même s'il s'agit d'un candidat unique).
2. **Eliminatoire (avant pondération) uniquement** pour la **rubrique No. 2 « Activités de recherche et Production scientifique dans la spécialité demandée »** si le score est inférieur à **50%**.
3. La **pondération** se fait seulement lorsque la note accordée au candidat **dépasse le score attribué par rubrique**.
4. Le **co-encadrement de projets de fin d'études** doit être justifié par une attestation délivrée par l'encadreur principal du Mémoire et visée par le directeur des études de l'établissement.
5. L'**encadrement de projets de fin d'études** doit être justifié par une attestation signée par le directeur des études de l'établissement.
6. **Notation des publications :**
 - Articles impactés : la valeur d'un article impacté vaut **deux fois** celle d'un article indexé et **quatre fois** celle d'un article à comité de lecture.

Si V est la valeur attribuée aux articles impactés, la note par article sera : $(V + \text{valeur de l'IF}) \times$ la position de l'auteur dans l'article (*1^{ère} position: x 1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x 0.25*)

- Les courtes communications dans des revues impactées ou indexées ou à comité de lecture valent la moitié de la valeur de celles attribuées pour des articles entiers.
7. **Notation des ouvrages et des chapitres d'ouvrages**
 - Accorder plus d'importance à la rédaction d'un ouvrage par rapport à l'édition.
 - Accorder plus de valeur à l'ouvrage qu'au chapitre d'ouvrage.
 8. **Notation des brevets et des obtentions végétales**
 - Un brevet international vaut deux fois un brevet national
 - Un brevet valorisé vaut quatre fois un brevet non valorisé

Grille d'évaluation des dossiers de candidature au concours de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles Session 2016-2017

- Une obtention végétale valorisée vaut deux fois une obtention non valorisée
 - Accorder plus d'importance à des obtentions végétales issues de croisement.
9. Toute activité rapportée par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des **pièces réglementaires** (ex. les attestations de stage et les supports pédagogiques doivent être signés par le directeur de l'établissement, le directeur des études, ou le directeur des stages ou chef des structures de recherche (laboratoires et unités) faute de quoi elle ne sera pas considérée dans l'évaluation du candidat.

Discipline	Président du jury	Emargement
Sciences de la Production Végétale, Environnement et Sciences du sol	Mahmoud MHamdi	
Sciences du Génie Rural, Eau et Forêt	Mohamed Sghaier Slimane	
Sciences de la Protection des Plantes	Mounir Mekki	
Sciences des Industries alimentaires	Hassouna Mnasser	
Sciences de l'Economie rurale et développement rural	Mohamed Bechir Sai	
Sciences de la Pêche et d'Aquaculture	Mohamed Salah Romdhane	
Sciences de la Production Animale et Santé Animale	Taha Najjar	